

SERVICES A LA PERSONNE

Dommmages aux biens

Une couverture **Dommmages aux biens** est essentielle pour sécuriser les **locaux, équipements et matériels** utilisés dans le cadre des services à la personne, et garantir la continuité de l'activité en cas de sinistre.



Multirisque des locaux professionnels

Elle protège notamment :

- bureaux administratifs
- locaux d'accueil ou de coordination
- équipements informatiques et téléphoniques
- archives, documents professionnels

Contre les principaux risques : incendie, explosion, dégâts des eaux , événements climatiques, vol, vandalisme, bris de glace

Matériels et équipements professionnels

Cette garantie couvre notamment :

- matériel informatique
- outils et équipements utilisés lors des interventions
- matériel mobile appartenant à l'entreprise

En cas de sinistre, elle permet de limiter l'impact financier et les interruptions d'activité.



A qui s'adresse ces contrats?

- Structures de services à la personne
- Associations et entreprises agréées
- Auto-entrepreneurs et indépendants
- Activités avec ou sans accueil du public



Sécuriser vos locaux, vos machines et vos équipements

Selon votre organisation, la couverture peut inclure :

- les biens confiés ou loués
- le matériel transporté
- la protection adaptée aux structures multi-intervenants



Prévention et accompagnement

- Sécurisez les accès et les locaux
- Sauvegardez régulièrement les données informatiques
- Entretenez les équipements
- Tenez un inventaire du matériel
- **En cas de sinistre :**
 - Déclarez rapidement l'événement
 - Conservez photos, factures et justificatifs



0160461142



agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn